

...le rapport d'avancement annuel 2025

## UN DÉFICIT PUBLIC TROP ÉLEVÉ MAIS UNE TRAJECTOIRE DE DÉPENSE NETTE TENUE

Sous la présidence de M. Claude Raynal, la commission des finances a entendu, le mercredi 30 avril 2025, la communication de M. Jean-François Husson, rapporteur général, sur le rapport d'avancement annuel pour 2025.

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre de gouvernance économique de l'Union européenne le 29 avril 2024, le Gouvernement remet à la Commission européenne un rapport d'avancement annuel (RAA) : celui de 2025 portant sur le plan budgétaire et structurel de moyen terme (PSMT) 2025-2029.

### Le nouveau cadre de gouvernance économique de l'Union européenne

Engagée en avril 2023 sur le fondement d'une proposition de la Commission européenne, la réforme du pacte de stabilité et de croissance s'est traduite par l'adoption, le 29 avril 2024, d'une directive<sup>1</sup> et de deux règlements, l'un portant réforme du volet préventif<sup>2</sup> et l'autre du volet correctif<sup>3</sup> du cadre budgétaire. Ces règles budgétaires révisées ont en particulier institué un nouvel indicateur de suivi de l'effort de redressement des comptes publics : la **dépense primaire nette**, définie comme les dépenses publiques, déduction faite des dépenses d'intérêts, des mesures discrétionnaires en matière de recettes, des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union, des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union, ainsi que des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage. Après que la Commission leur a proposé une trajectoire de référence, les États membres dont la dette publique est supérieure à 60 % du PIB ou dont le déficit public dépasse 3 % du PIB déterminent, dans le cadre du plan budgétaire et structurel de moyen terme (PSMT) d'une durée de quatre ou cinq ans, leur **trajectoire de dépense nette**, et celle-ci doit être validée par le Conseil. Cette trajectoire est sous-jacente à une période d'ajustement, de quatre ou sept ans, à l'issue de laquelle **le déficit public doit être inférieur à 3 % et la dette publique orientée sur une trajectoire descendante**. À l'appui d'un allongement de la période d'ajustement, les États membres détaillent la liste des réformes et des investissements conformes aux priorités communes de l'Union européenne qu'ils comptent déployer sur la durée du plan. Tous les ans, les États membres communiquent avant le 30 avril à la Commission un **rapport d'avancement annuel (RAA) qui remplace le programme de stabilité et le programme national de réforme**, et vise à assurer le suivi de l'application du PSMT. En cas de déviation ponctuelle ou cumulée trop importante par rapport à la trajectoire de dépense nette – enregistrée dans un compte de contrôle – les États membres, si leur déficit public est par ailleurs supérieur à 0,5 % du PIB et leur dette publique supérieure à 60 % du PIB, se voient appliquer la procédure de déficit excessif. Par ailleurs, il faut noter que, dans le cadre de la procédure de déficit excessif, la trajectoire de dépense nette est également la trajectoire de correction.

Source : commission des finances du Sénat

<sup>1</sup> Directive (UE) 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024 modifiant la directive 2011/85/UE sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

<sup>2</sup> Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil.

<sup>3</sup> Règlement (UE) 2024/1264 du Conseil du 29 avril 2024 modifiant le règlement (CE) n° 1467/97 visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs.

Le PSMT de la France, adopté en Conseil des ministres le 23 octobre 2024, a fait l'objet d'un débat en séance publique au Sénat le 30 octobre. En cohérence avec les amendements au projet de loi de finances portés par le nouveau Gouvernement, ce dernier avait rectifié la trajectoire de dépenses qu'il contenait sans que le Sénat n'en ait alors eu connaissance et, sur cette base, le PSMT a été validé par le Conseil de l'Union européenne le 21 janvier 2025.

**Le RAA est un rapport de suivi du PSMT et n'a pas la vocation prospective (mais non contraignante) qu'avaient le programme de stabilité et le programme national de réforme, qu'il remplace dans le calendrier du semestre européen.** Présenté le 16 avril 2025 en Conseil des ministres par le ministre de l'économie et des finances, le RAA doit être transmis avant le 30 avril à la Commission européenne.

Alors que la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n'a pas encore été actualisée pour tenir compte du remplacement du programme de stabilité par le PSMT et le RAA, le Gouvernement a transmis au Haut conseil des finances publiques ce dernier document en amont de sa transmission au Parlement, comme prévu à l'article 1<sup>er</sup> K de la LOLF, puis à la Commission européenne. La commission des finances salue ce geste sans en exagérer la portée : la transmission du programme de stabilité était une pratique bien établie et la forte dégradation des finances publiques de notre pays, qui nécessite une transparence accrue, aurait rendu impensable la rétention de ce document par le Gouvernement.

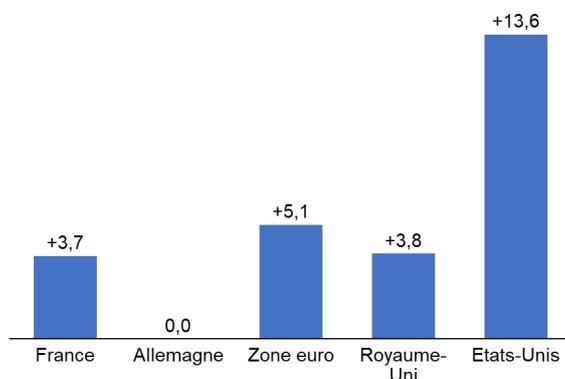
## 1. LE RENFORCEMENT DES INCERTITUDES DÉGRADE UNE SITUATION ÉCONOMIQUE DÉJÀ MOYENNE ET REND L'EXERCICE DE PRÉVISION DÉLICAT

### A. LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES RÉCENTES DE LA FRANCE DEMEURENT INFÉRIEURES À CELLES DE LA ZONE EURO

Si l'on se limite à l'année 2024, l'économie française est, avec une **croissance de 1,1 %**, très légèrement plus performante que la zone euro dans son ensemble, qui enregistre une hausse de 0,9 %. Cela est principalement dû à la situation de l'économie allemande, qui a subi une récession pour la deuxième année consécutive (- 0,2 % après - 0,3 % en 2023). Si l'économie italienne a connu l'an dernier une croissance médiocre (0,7 %), les économies portugaise, grecque et espagnole se sont montrées particulièrement dynamiques, avec des taux de croissance respectifs de 1,9 %, 2,3 % et 3,2 % (données Eurostat), les causes de la croissance espagnole étant principalement à chercher du côté de son secteur touristique diversifié, de l'immigration alimentant un marché de l'emploi dynamique et de la hausse des dépenses publiques liées au plan de relance européen *NextGenerationEU*.

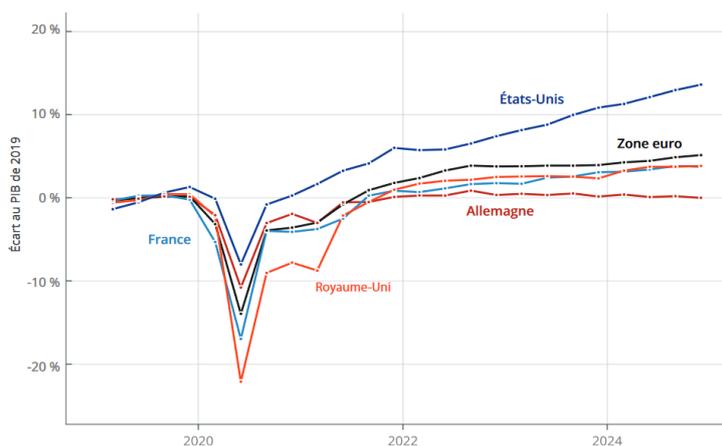
En revanche, **entre la fin 2019 et la fin 2024, le PIB de la France a progressé de près d'un point et demi de moins que celui de la zone euro sur cette même période.** La performance française reste supérieure de près de quatre points à celle de l'Allemagne.

Croissance du PIB de quelques pays entre 2019 et 2024, en %



Source : commission des finances du Sénat d'après l'OFCE

## Trajectoire du PIB de quelques pays depuis le début de la crise sanitaire



Source : OFCE

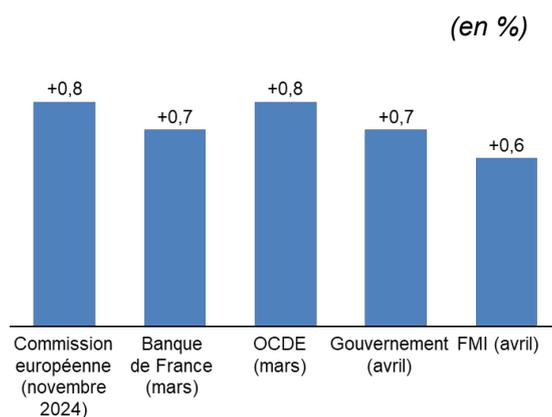
Ainsi, en comparaison aussi bien des États-Unis que de nos partenaires européens, la performance de l'économie française depuis six ans est médiocre.

## B. DES PRÉVISIONS DE CROISSANCE 2025 RÉVISÉES PAR DEUX FOIS À LA BAISSSE DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PSMT 2025-2029 ET QUI DEMEURENT INCERTAINES EN RAISON NOTAMMENT D'UNE POLITIQUE AMÉRICAINE ERRATIQUE

S'agissant de la croissance du PIB en volume, le Gouvernement revient assez fortement sur le scénario du PSMT 2025-2029 présenté fin octobre 2024.

Pour 2025, le Gouvernement a, en amont de l'examen des lectures des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 2025, lors duquel il a modifié les principaux indicateurs de finances publiques, fait évoluer son scénario macroéconomique et **revu à la baisse la prévision de croissance initiale de 1,1 %, mettant en avant une prévision de 0,9 %**. Par la suite, le ministre de l'économie et des finances a, une semaine avant la présentation du RAA, annoncé une **nouvelle révision** de la croissance pour 2025 à hauteur de **0,7 %**, ce qui met la prévision du Gouvernement en ligne avec les autres prévisions officielles.

### Prévisions officielles de croissance du PIB de la France pour l'année 2025



Source : commission des finances du Sénat

Ces révisions successives à la baisse témoignent de la hausse des incertitudes, que le Gouvernement impute essentiellement à l'environnement international. Ainsi, malgré un recul de la prévision de croissance de 0,4 point par rapport à octobre 2024, il n'est pas exclu que celle-ci continue à reculer en raison de nombreux aléas négatifs.

Cette orientation à la baisse se manifeste dans les prévisions les plus récentes, légèrement plus pessimistes que celle du Gouvernement. Ainsi, la prévision de croissance du FMI pour la France, en date du 22 avril 2025, est fixée à 0,6 %, de même que la prévision du consensus des économistes d'avril. La prévision de l'OFCE en date du 9 avril s'élève quant à elle à 0,5 %.

Ainsi, **les facteurs de croissance identifiés par le Gouvernement pourraient être légèrement moins porteurs que ce qu'il envisage et les facteurs de recul un peu plus marqués.**

Certes, **la croissance serait principalement portée par la consommation des ménages**, qui augmenterait de 1,2 % selon le Gouvernement, alors que la prévision du consensus et de l'OFCE est de 1 %. Hors administrations, tandis qu'une progression même très limitée était envisagée en janvier par le Gouvernement, **l'investissement poursuivrait sa baisse** malgré un assouplissement de la politique monétaire engagé au printemps 2024 par la Banque centrale européenne (baisse du taux de dépôts de 1,5 point et du taux marginal de 1,85 point en un an), dont les effets de diffusion sur l'activité sont longs : pour le Gouvernement, l'investissement des ménages reculerait de 0,3 point et celui des entreprises de 0,8 point. Toutefois, pour ce dernier indicateur, le consensus des économistes prévoit une baisse de 0,9 point et l'OFCE une baisse de 1 point, l'investissement des ménages reculant même de 1,2 point selon cet institut. Ainsi, **la demande intérieure privée hors stocks contribuerait, selon le Gouvernement, à hauteur de 0,5 point à la croissance du PIB en 2025**, en retrait de 0,1 point par rapport à la prévision gouvernementale de janvier. Si l'on suit les prévisions du consensus ou de l'OFCE, elle pourrait contribuer légèrement moins à la croissance, ce qui est cohérent avec la prévision du FMI.

Cet écart peut s'expliquer par une **prise en compte limitée, par le Gouvernement, des effets de l'incertitude qui continue à régner au niveau national**. Ainsi, selon l'OFCE, celle-ci grèverait la croissance de 0,3 point en 2025 contre 0,1 point en 2024. Conjugée à une incertitude internationale grandissante, la **situation politique toujours instable et le manque de visibilité sur les mesures de politique économique et fiscale** à venir qui en découle renforcerait les **comportements attentistes des entreprises**. Ces conditions, auxquelles s'ajoutent une **dégradation du marché de l'emploi** due au ralentissement de l'activité et au redressement de la productivité, qui se manifeste par une hausse progressive du taux de chômage approchant les 8 % en 2025 selon la Banque de France et l'OFCE, après un niveau de 7,4 % en 2024 et de 7,3 % en 2023, n'encourageraient que modérément la reprise d'une consommation des ménages. Cette augmentation du nombre de chômeurs couplée aux comportements de précaution qu'elle entraînerait freinerait le potentiel lié à une augmentation du pouvoir d'achat qui n'est désormais plus concentrée sur les revenus de la propriété, comme l'indique le RAA.

**La consommation publique soutiendrait davantage la croissance qu'initialement prévu, du fait d'une consolidation budgétaire moins marquée** : au début de la discussion du budget 2025, le Gouvernement de Michel Barnier prévoyait un ajustement structurel primaire de 1,3 point de PIB, lequel a finalement été ramené à 0,8 point de PIB. L'investissement public, en revanche, augmenterait moins qu'initialement envisagé.

Enfin, selon le Gouvernement, la contribution du commerce extérieur à la croissance serait nulle, à la différence de sa prévision de janvier (+ 0,1 point). Elle pourrait même être, selon l'OFCE, légèrement négative (- 0,1 point).

---

## **Selon le Gouvernement, en 2025, la croissance française aurait pu être supérieure de 0,3 point en l'absence des mesures de politique commerciale prises par l'administration Trump**

---

**Ce recul est une composante de l'assombrissement global du tableau de l'économie mondiale résultant principalement de la politique commerciale américaine**, dont les effets seront globalement négatifs sur l'économie française. Si tant est qu'une réflexion prospective ait un sens en la matière au regard de l'imprévisibilité du président des États-Unis, **l'augmentation des droits de douane** qu'il a engagée en février 2025, renforcée le 2 avril à grands renforts symboliques avec le « *Liberation day* » mais finalement contenue le 9 avril pour de nombreux pays dont la France, **grèverait selon le Gouvernement la croissance de 0,3 point en 2025** – un chiffre un peu moins élevé que pour d'autres pays européens du fait de la plus faible exposition de l'économie française au marché américain. Au demeurant, cette estimation prend en compte les mesures annoncées jusqu'au 2 avril inclus, et exclut donc l'assouplissement annoncé par Donald Trump le 9 avril. Elle est par conséquent probablement légèrement surévaluée.

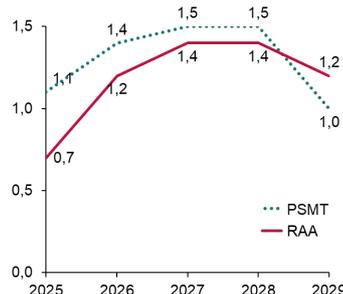
La hausse des droits de douane de l'ordre de 10 % subie par la France devrait conduire à une **baisse des exportations** et affaiblir la contribution du commerce extérieur à la croissance, ainsi que les perspectives d'investissement associés à la limitation des débouchés du marché américains. La **baisse du dollar et la hausse concomitante de l'euro** enregistrée depuis mars

dégraderaient notre compétitivité prix, tandis que la réorientation des exportations chinoises vers l'Europe, soumises à des droits de douane américains de 145 % hors produits high-tech et semi-conducteurs depuis début avril, peut faire craindre une aggravation du déficit commercial. Les mesures et contre-mesures commerciales auraient un effet positif sur les prix, mais en raison de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole résultant du ralentissement des échanges et de l'économie mondiale, **un recul de l'inflation en deçà de la prévision gouvernementale de 1,4 % paraît le plus probable** : la prévision d'inflation pour 2025 est décrite par le HCFP comme « *un peu élevée* ». Les risques de délocalisation sur le territoire américain, bien qu'ayant rencontré un certain écho médiatique, restent à documenter, tandis que la baisse des valorisations boursières mondiales pourrait venir amputer la consommation des ménages détenant des actifs.

**Si le Gouvernement a rapidement modifié son scénario international datant de février en vue de la publication du RAA pour tenir compte de l'évolution la plus récente de la situation internationale** – ce qu'il faut saluer –, **la prévision de croissance reste soumise à de nombreux aléas**, qui peuvent aggraver les facteurs négatifs précédemment décrits. Seul point positif dans ce tableau international, l'expansion budgétaire lancée en mars par l'Allemagne, dont le Parlement a décidé d'assouplir le mécanisme constitutionnel du frein à l'endettement et a approuvé un fonds spécial pour les infrastructures de 500 milliards d'euros sur 12 ans, entraînerait un redémarrage de l'économie allemande mais ne commencerait à avoir un effet manifeste sur l'économie française, à travers nos échanges commerciaux, qu'en 2026.

Ayant vocation à assurer le suivi de l'application du PSMT, **le scénario économique du RAA pour les années 2026 à 2029 est peu étayé et repose encore sur le scénario de croissance potentielle du PSMT**. Lorsqu'elle avait eu à examiner ce document, la commission des finances l'avait jugé réaliste, mais le faible niveau de croissance effective en 2025 pourrait venir affaiblir le niveau de croissance potentielle, fondé sur des hypothèses d'emploi plus optimistes. Compte tenu de l'ajustement budgétaire plus marqué dans les années à venir qu'initialement prévu dans le PSMT qui envisageait une concentration de l'effort en 2025, **les prévisions de croissance sont toutefois révisées à la baisse, ce qui constitue un scénario un peu plus réaliste qu'un maintien pur et simple des prévisions du PSMT**.

**Prévisions de croissance en volume du PIB de la France du PSMT 2025-2029 et du RAA 2025, en %**



Source : commission des finances du Sénat

Au total, **le scénario macroéconomique sous-jacent à ce RAA paraît réaliste**, même si la multiplication des incertitudes soumet la prévision de croissance à un risque non négligeable de correction supplémentaire à la baisse. **Cette moindre croissance**, qui générera moins de recettes et plus de dépenses, notamment liées à l'indemnisation du chômage, **rendra plus difficile l'atteinte de la cible de déficit pour 2025**, même si le point de départ – le déficit de 2024 – est moins élevé que prévu lors de l'adoption du budget 2025.

## 2. UN DÉFICIT PUBLIC TROP ÉLEVÉ MAIS UNE TRAJECTOIRE DE DÉPENSE NETTE TENUE

### A. SI TANT EST QUE L'OBJECTIF DE DÉFICIT DE 2025 SOIT ATTEINT, IL NE FERAIT QUE REVENIR À SON NIVEAU DE 2023, BIEN TROP ÉLEVÉ

Héritier d'une dérive budgétaire inédite et placé dans une situation politique complexe du fait de la dissolution décidée par le président de la République le 9 juin 2024 et la motion de censure du 4 décembre 2024, **le Gouvernement actuel n'a pour l'instant pas réussi à redresser franchement les comptes publics**.

**Après un dérapage majeur du déficit en 2023, avec 5,4 % du PIB, ce dernier a continué à se dégrader avec un niveau de 5,8 % en 2024** au lieu des 4,4 % prévus dans la loi de finances initiale et dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027, pour des raisons

détaillées en juin et novembre 2024 par la mission d'information de la commission des finances sur la dégradation des finances publiques<sup>1</sup>. **La cible de 3,7 % de déficit public en 2025 fixée par la LFPF, adoptée il y a à peine un an et demi, est définitivement hors d'atteinte. Pour l'année en cours, le Gouvernement prévoit en effet un déficit public de 5,4 % du PIB.**

### **A-t-on réellement fait 50 milliards d'euros d'économies en 2025 ?**

Pour justifier la mise en place d'actions suivies d'effets dans le cadre de la procédure de déficit excessif engagée contre la France, le Gouvernement souligne que la réduction du déficit s'explique par la réalisation d'un effort de 50 milliards d'euros d'économies, dont 20 milliards d'euros pour les dépenses de l'État « *par rapport au tendanciel* ». Or, contrairement à ce qui était prévu dans le plan d'action pour améliorer le pilotage des finances publiques présenté le 3 mars, **aucune précision n'est encore fournie à propos de cette notion de tendanciel**. Il faut ainsi noter qu'en dehors des dépenses sociales, qui sont des dépenses de guichet liées à des tendances sur lesquelles le législateur n'a que faiblement prise, même s'il s'attache à organiser une régulation des dépenses de santé à travers l'Ondam, la notion de « tendanciel » interroge puisqu'elle touche des dépenses autorisées par le politique, que ce soit par les collectivités ou par le Parlement dans le cadre de l'examen du budget. Elle nécessite donc absolument d'être clarifiée et documentée pour pouvoir être utilisée.

*Source : commission des finances du Sénat*

**L'ambition d'un retour du déficit à son niveau de 2023 est par ailleurs fragilisée par l'assombrissement des perspectives économiques, ainsi que par le caractère sans doute un peu optimiste des prévisions de recettes, mais reste atteignable.** Il faut ainsi préciser que, lorsque le Gouvernement s'est fixé pour cible un solde public de - 5,4 % du PIB en 2025 avec une croissance de 0,9 % du PIB, l'estimation du déficit pour 2024 s'élevait encore à 6,0 %. **L'amélioration modérée du solde 2024 par rapport aux dernières prévisions s'explique par un redressement des recettes en fin d'année ce qui, par un effet base, se traduirait toutes choses égales par ailleurs par des prévisions de recettes meilleures qu'attendu en 2025.** C'est ainsi que s'explique la révision à la hausse de 2 milliards d'euros de la prévision d'impôt sur les sociétés, malgré la situation économique et les difficultés de prévision liées au 5<sup>ème</sup> acompte, la hausse de près de 1 milliard d'euros de la prévision d'impôt sur le revenu et la prévision « *un peu haute* » de cotisations sociales selon le HCFP. Force est toutefois de constater, avec ce dernier, que **ces révisions éliminent la marge de prudence que s'était octroyée avec raison le Gouvernement** en janvier dernier en amendant le PLF. En tout état de cause, l'annulation de 2,7 milliards d'euros en crédit de paiements par un décret du 25 avril 2025 portant annulation de crédits et la mise en réserve complémentaire d'un « *montant comparable* » évoquée dans le rapport accompagnant ce décret et « *mise en œuvre pour reconstituer des marges de manœuvre visant à sécuriser le bon déroulement de la gestion budgétaire* » en 2025, est une raison supplémentaire de penser qu'un déficit de 5,4 % du PIB en 2025 est possible.

## **B. UNE TRAJECTOIRE DE FINANCES PUBLIQUES RAISONNABLE, MAIS QUI RESTE NON DOCUMENTÉE**

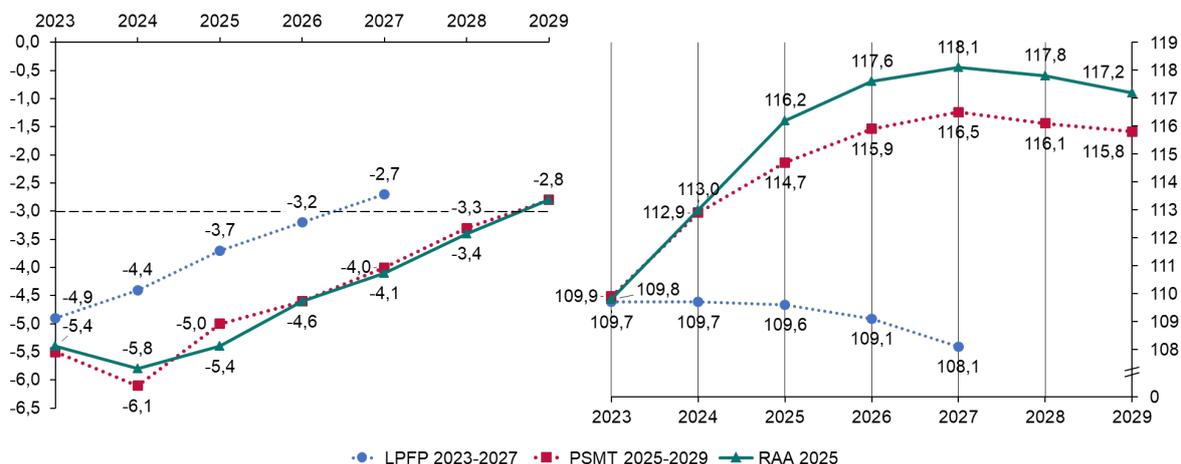
La trajectoire de finances publiques contenue dans le RAA n'est pas imposée par le droit européen, qui se limite à prévoir que le RAA rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la trajectoire des dépenses nettes et la mise en œuvre des réformes et investissements prévus dans le PSMT pour justifier le rallongement de la période d'ajustement.

**Elle est toutefois précisée et se traduirait par un effort de l'ordre de 110 milliards d'euros à horizon 2029** – dont 40 milliards d'euros pour la seule année 2026 – pour maintenir l'objectif d'un passage du déficit public sous le seuil de référence de 3 % du PIB cette année-là. Cet effort se partage, entre 2026 et 2029, entre un ajustement structurel primaire de 3,1 points de PIB, minoré par une charge de la dette en augmentation d'un point induisant un ajustement structurel de 2,1 points de PIB, et une amélioration de 0,4 point de PIB du solde conjoncturel du fait d'une croissance effective supérieure à la croissance potentielle jusqu'en 2029.

<sup>1</sup> Rapports d'information n° 685 (2023-2024) du 12 juin 2024 et n° 153 (2024-2025) du 19 novembre 2024.

En raison d'un déficit supérieur en 2025 et légèrement plus marqué en 2027 et 2028, ainsi que de la révision des prévisions de croissance du PIB, **l'endettement public prévu dans le RAA serait encore plus élevé que ce qu'il était dans le PSMT en s'approchant dangereusement des 120 % en 2027**, mais suivrait, comme indiqué dans ce document, une trajectoire descendante à partir de 2028. Cette trajectoire est par ailleurs conditionnée à l'élection présidentielle française, qui peut se traduire par une révision du PSMT comme l'autorise le nouveau cadre de gouvernance économique européen.

**Trajectoires d'évolution du déficit public (graphique de gauche) et de la dette publique (graphique de droite), en pourcentage de PIB**



Source : commission des finances du Sénat, d'après la LPFP 2023-2027, le PSMT 2025-2029 et le RAA 2025

**La trajectoire de déficit public, bien qu'assez alarmante au regard de son point de départ extrêmement dégradé, est cohérente avec celle prévue par le PSMT et paraît soutenable.** Les mesures d'économies sous-jacentes à cette trajectoire ne sont pas documentées mais le RAA est un rapport de suivi et non de prospective, qui n'a pas pour objet de les documenter. **Les décisions nécessaires pour respecter la trajectoire de dépense nette, la seule vraiment contraignante et actuellement tenue, devront être prises en temps et en heure, sous peine de sanction dans le cadre de la procédure de déficit excessif.**

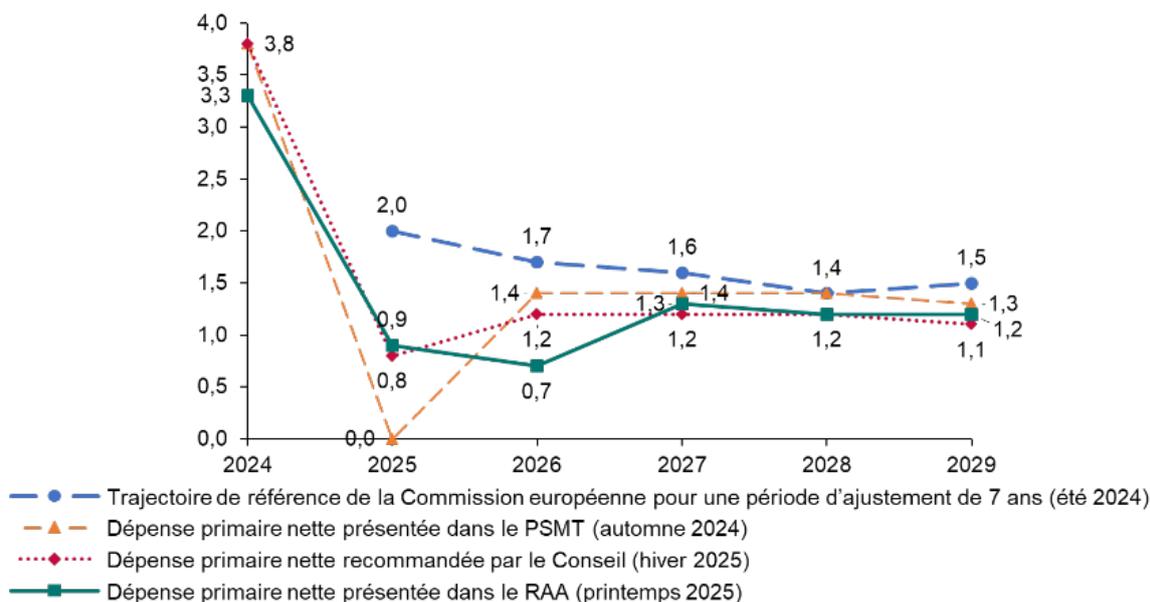
Si le catalogue de l'avancement des investissements et réformes justifiant la prolongation de la période d'ajustement est correctement renseigné, on peut toutefois déplorer le **manque de précision et des explications un peu rapides concernant la prévision d'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB**, dont les erreurs d'estimation ont pourtant constitué l'une des causes des dérives majeures enregistrées en 2023 et 2024 et dont il est simplement indiqué qu'elle serait en 2025 « proche de l'unité », alors que les précédents programmes de stabilité avançaient un chiffre précis.

### **C. MALGRÉ UN MINCE ÉCART À L'OBJECTIF, LA TRAJECTOIRE DE DÉPENSE NETTE, LA SEULE VRAIMENT ENGAGEANTE, EST TENUE**

**Seul critère véritablement engageant au niveau européen, la trajectoire de dépense primaire nette (DPN), qui est également notre trajectoire de correction dans le cadre de la procédure de déficit excessif, est pour l'instant tenue.** Celle-ci a évolué depuis l'été 2024, lorsque la Commission européenne présentait à la France une première trajectoire de référence. Ainsi, du fait de la dégradation de la prévision de solde public pour 2024 au cours de l'année, le Gouvernement de Michel Barnier a proposé, dans le PSMT, une trajectoire plus ambitieuse que celle de la Commission : pour chaque année entre 2025 et 2029 hors 2028, la DPN évoluait moins que ce que prévoyait la trajectoire de référence. Comme le précise le RAA, la trajectoire de DPN recommandée à la France par le Conseil, le 21 janvier 2025, a fait l'objet d'une modification par rapport au PSMT pour tenir compte de la révision de l'objectif de solde public pour 2025 du

Gouvernement – sans pour autant que le Parlement en fût informé<sup>1</sup>. C'est pourtant cette trajectoire qui est contraignante pour la France.

### Trajectoires de dépense primaire nette de la France entre 2024 et 2029, évolution en %



Source : commission des finances du Sénat d'après le PSMT 2025-2029 et le RAA 2025

**Le RAA signale qu'en 2025, l'évolution de la DPN, prévue à + 0,9 % serait de 0,1 point supérieure à ce que recommande le Conseil, ce qui constitue un écart inférieur au maximum de 0,3 point prévu par les nouvelles règles.** En cumulé sur les années 2024-2025, la France ferait mieux, à hauteur de 0,4 point, que la recommandation du Conseil, fixée à 4,6 % du fait d'un niveau initial en 2024 dont la prévision était initialement supérieure. C'est de bon augure puisque le seuil maximal de déviations cumulées enregistrées dans le compte de contrôle est de 0,6 point de PIB. Cette bonne orientation ne doit toutefois pas faire perdre de vue que **la vigilance et le volontarisme doivent demeurer les maîtres mots de l'action publique en matière de finances publiques pour les années à venir.**



**Jean-François Husson**  
Rapporteur général  
Sénateur (Les Républicains)  
de Meurthe-et-Moselle

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28

<sup>1</sup> Malheureusement, malgré un effort de pédagogie à souligner compte tenu de la complexité des nouvelles règles budgétaires européennes, les indications fournies par le Gouvernement dans le RAA pour calculer l'évolution de la dépense primaire nette ne contiennent pas les mesures nouvelles en matière de recettes, que le lecteur est obligé de déduire des données fournies.